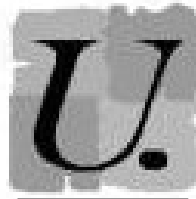


A AFFICHER !

SNUEP INFOS



F.S.U.

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Ne

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°71 du 14/05/07

Les motions du Bureau National du 10 mai 2007

• Actualité et action :

Avec une participation importante, les Françaises et les Français ont désigné le candidat de l'UMP comme le prochain Président de la République.

Si le taux de participation ne peut que nous réjouir, le programme du candidat élu nous inquiète. Il n'y aura pas de rupture avec la politique libérale menée ces dernières années

(réforme des retraites, perte du pouvoir d'achat, casse des services publics notamment dans l'enseignement professionnel : fermeture des postes, de sections, développement de l'apprentissage,); elle risque même d'être amplifiée puisque le Président élu a réaffirmé, entre autres choses, pendant sa campagne, sa volonté de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux, de « mettre le paquet » sur l'apprentissage et de remettre en cause le droit de grève.

Nicolas Sarkozy s'est engagé à revenir sur l'apprentissage-junior, sur le décret de Robien mais en contrepartie, d'après le rapport Darcos, il est question de faire travailler les enseignants pendant la durée de stage de leurs élèves sans contrepartie, de laisser la part du mérite grandir,Le SNUEP jugera aux actes et rappelle son opposition à la poursuite effrénée du développement de l'apprentissage. S'il s'est engagé à augmenter le pouvoir d'achat, le SNUEP s'opposera à ce que cela se fasse par la suppression massive de postes ou par la profusion d'heures supplémentaires.

Plus que jamais le SNUEP-FSU devra porter les propositions et revendications des personnels et s'opposera à toutes les régressions concernant les libertés, l'éducation, les services publics, les droits sociaux.

Le SNUEP rappelle son attachement au caractère national de l'éducation et des diplômes. Remettre en cause les conditions de travail des enseignants constituerait un pas supplémentaire vers la privatisation de l'Education Nationale et la marchandisation du secteur de l'Education au détriment d'une formation équitable, et donc d'une réussite égale pour tous les jeunes. L'Éducation doit rester nationale, publique et laïque.

Nous devons sans relâche informer les personnels et les parents sur les dangers qui menacent la formation des jeunes et l'enseignement professionnel public. L'avenir de notre jeunesse mérite un investissement massif dans les services publics et une formation de qualité prenant en charge le jeune dans sa globalité, en formant le futur travailleur et le citoyen.

Dans ce contexte, le SNUEP-FSU appelle les personnels à renforcer leur syndicat et à réaliser l'unité syndicale la plus large afin de pouvoir peser plus efficacement lors des négociations et des mobilisations nationales ou locales à venir.

Le SNUEP appelle les personnels à se mobiliser, sous quelques formes que ce soient, lors de la journée intersyndicale du 23 mai prochain (assemblée générale, lettre en direction des candidats aux législatives avec copie aux parents, rassemblements locaux, etc.)

• Intégration des IUFM :

Les IUFM déjà intégrés dans les Universités sont livrés à eux-mêmes, autant pour l'organisation des formations que pour la structure et le statut du nouvel institut. Il s'agit d'Aix-Marseille, et Versailles depuis le 01 01 07, Créteil Grenoble et Limoges depuis le 01 03 07. Des décrets parus au JO n°49 du 27 02 07 dissolvent ces IUFM pour les intégrer respectivement aux Universités de Aix-Marseille I, Cergy Pontoise, Paris XII, Grenoble I et Limoges. Les autres IUFM, même s'ils ont parfois entamé des discussions avec les Universités, le font sans cadrage national :

Le risque est grand de voir 31 façons de gérer ces nouvelles écoles intégrées, de former et évaluer les enseignants, de diplômer les stagiaires, de se mettre en conformité avec le cursus LMD, d'accorder des points ECTS...

Par ailleurs les questions restent nombreuses : Elles concernent la gestion financière, la gestion des personnels, l'organisation démocratique et l'organisation pédagogique de l'Ecole intégrée

- De quels moyens disposeront ces « IUFM » dans le cadre des Universités pour mettre les formations en place ? Suivant l'interprétation de l'article L 713-9 du Code de l'Education sur le statut des écoles ou instituts intégrés, les crédits de l'«IUFM » seront fléchés (comme pour les IUT)ou non en direction du centre de formation.

- Que deviendront les personnels détachés sur les IUFM pour les formations ?

Que deviendront les personnels conseillers pédagogiques, tuteurs, professeurs référents... ?

Que deviendront les personnels IATOS des anciens IUFM ?

- Que deviendra la représentation démocratique des personnels dans cette école intégrée, et au sein de l'Université voire des Universités ? Un conseil d'école est prévu dans la Loi, limité à 40 membres et comprenant 30 à 50 % de personnalités extérieures, dont un ou plusieurs représentants des acteurs économiques. Mais quelle sera la représentation de l'IUFM dans les différents conseils de l'Université : Conseil d'Administration (L 712-3), conseil scientifique (L 712-5), et conseil des études et de la vie universitaire ou CEVU (L 712-6). Faudra t'il installer des « conseils provisoires » par mesures transitoires ?

Que deviendra la Formation Continue des personnels pour laquelle l' IUFM est prestataire de service, du moins en partie ? Et comment gérer sur le plan pédagogique un cahier des charges des formations aussi profondément modifié :

Dix compétences articulent la formation des futurs enseignants :

1. Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable
2. Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
4. concevoir et mettre en œuvre son enseignement
5. organiser le travail de la classe

6. prendre en compte la diversité des élèves
7. évaluer les élèves
8. maîtriser les technologies de l'information et de la communication
9. travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
10. se former et innover

En préalable, on peut observer que les CPE sont mentionnés au début du cahier des charges, mais n'y figurent plus de façon spécifique par la suite. Les PLP sont toujours considérés comme PLC, c'est d'autant plus dangereux pour le corps que certaines disciplines de PLP n'existent pas dans les universités, et qu'il faudra trouver une solution pour maintenir la formation des enseignants du service public de formation professionnelle. Le stage en Entreprise, pour les stagiaires PLP, est cité sans référence à ses objectifs et à son évaluation.

On peut noter que les exigences augmentent alors que le temps imparti à la formation va diminuer compte tenu du passage du stage en responsabilité sur moyens d'enseignement de 6h à 8h. La coopération avec les parents et les partenaires de l'école apparaît dans les compétences requises ainsi que la référence à plusieurs disciplines à enseigner dans le prolongement des mentions instituées lors du passage du concours. (voir le tableau des mentions possibles ci-joint)

Le mémoire n'apparaît plus comme élément d'évaluation (ce qui peut poser problème dans l'éventualité d'une équivalence avec un Master)

La recherche est un autre absent de ce cahier des charges.

Des années T1 et T2 sont instaurées, c'est à dire une formation sur la première et la deuxième année de titulaire. Outre le problème de « régionalisation des concours et des affectations jusqu'à T2 dans la même Académie », le financement risque de se faire au détriment de la formation continue.

En conséquence, le Bureau National du SNUEP, réuni ce jeudi 29 mars 2007, demande :

- Un cadrage national garantissant l'unité des formations des enseignants sur l'ensemble du territoire ainsi que des concours et diplômes nationaux
- Une transparence des opérations d'intégration et donc des commissions de préparation et de suivi de cette intégration au sein des IUFM
- Une gestion financière autonome des futures écoles
- Une gestion des ressources humaines garantissant les emplois et maintenant les personnels dans leurs statuts
- Une organisation démocratique qui implique les acteurs de la formation à tous les niveaux de représentation
- Une organisation pédagogique qui améliore la formation et élève le niveau de qualification, notamment grâce aux liens avec la Recherche. (le rattachement à l'Université n'a de sens et d'intérêt qu'à cette condition)
- Un contenu de formation qui s'attache constamment à établir le lien théorie-pratique
- Des stagiaires non considérés comme moyens d'enseignement.
- Une meilleure prise en compte des spécificités, notamment pour des corps non représentés à l'Université, comme les CPE ou les PLP spécialement dans certaines disciplines professionnelles et par rapport au stage en Entreprise.

Rencontre avec le SNES sur les enseignements technologique et professionnel *(Réunion du vendredi 4 mai 2007)*

Le SNUEP et le SNES se sont rencontrés pour leur permettre d'avoir un échange sur les méthodes d'enseignement professionnel et sur les points communs avec l'enseignement technologique.

Elle s'est déroulée en deux temps :

- Une réflexion sur les passerelles éventuelles qui pourraient exister entre le LP et le LEGT. Pour les élèves de BAC PROFESSIONNEL qui souhaiteraient continuer vers un BTS ou pour les élèves issus de seconde en difficulté mais aussi pour ceux ayant un BAC TECHNOLOGIQUE (ou GENERAL) qui veulent une orientation professionnelle.
- Un échange sur le collège et les problèmes liés à l'orientation vers le LP, les DP3 ou 6 * qui peuvent être le lien de la découverte soit de l'enseignement professionnel, soit de l'enseignement technologique. Puis une réflexion sur la façon d'envisager les parcours de formation avec le « collège pour tous » ou bien un « autre collège ».

La discussion a aussi abordé le cloisonnement actuel qui reste très marqué entre les deux voies, Technologiques et Professionnelles. Le SNUEP et le SNES ont partagé la même analyse sur les problèmes récurrents de l'orientation par défaut qui augmente les situations d'échec. Comment faire pour que l'orientation soit positive et valorisée avant la sortie du collège ?

Nous avons aussi réfléchi sur la façon d'établir une fluidité pour aller d'un lieu à un autre, passer du LP au LEGT et inversement. Le SNUEP est favorable aux passerelles dans la mesure où cela doit rester « à la marge » et parce qu'il est alors possible de gérer l'hétérogénéité d'élèves venant de niveaux différents et d'éviter la ghettoisation

Les deux syndicats se sont félicités de cet échange qu'ils ont trouvé positif.

** DP3 : classe de 3^{ème} dont l'emploi du temps comporte trois heures de découverte en milieu professionnel (voir BO n°11 du 17-3-2005)*

DP6 : selon les académies ces classe de 3^{ème} sont implantés en collège ou en LP et comporte six heures de découverte du milieu professionnel.